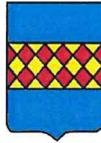


DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 13 Juin 2024

Délibération n°DEL-2024-47

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Juin à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Madame Amandine MARILLER, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane

Procuration : Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Monsieur Jérôme JUSSEAUME à Madame Sylviane GISSINGER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAIN Franck, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Personnel Communal – Création et suppression de Postes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la détermination par le conseil municipal des taux de promotion pour les avancements de grade ;

Vu les lignes directrices de gestion de la commune présentées au comité technique ;

Vu les besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes suivants à compter du 24 Août 2024 pour le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe ;

Nombre	Grade	Temps de Trava	A compter du
1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	31h00	24 Août 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE la création du poste mentionné ci-dessus

- SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe au 24 août 2024
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2024 et suivants

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

